



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

34

## Conseil des Droits de l'Homme 20<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU) Examen de l'Angola

Monsieur le Président,

Nous nous réjouissons d'accueillir chaleureusement les autorités du pays frère d'Angola venues présenter le deuxième examen de la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Au regard du rapport soumis, ma délégation note une réelle dynamique déployée par le Gouvernement angolais dans sa politique des droits de l'homme, depuis le premier EPU de 2010. L'on peut qualifier cette action d'intense politique de modernisation, qui embrasse tous les secteurs où les droits de l'homme sont souvent affectés : la santé, le logement, l'éducation, le handicap physique. Pour tous ces secteurs de la vie sociale, le Gouvernement ne lésine aucunement sur les moyens dont il dispose.

Sur le plan institutionnel, nous félicitons le Gouvernement angolais d'avoir décidé de l'applicabilité immédiate, sans le filtre des textes nationaux, de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Tout justiciable dans ce pays peut les invoquer, au besoin, devant tout juge d'instance.

Néanmoins, l'œuvre humaine étant toujours perfectible, nous recommandons au Gouvernement angolais :

- de réglementer de manière énergique la question relative aux enregistrements d'état civil afin de bien connaître de prime abord la personnalité juridique de tout être humain sur son territoire ;
- de lutter contre le phénomène d'enfant sorcier pour éviter à l'enfance innocente cette épouvantable calamité d'un autre âge ;
- de reconsidérer ses réserves – toujours pendantes - sur les instruments internationaux relatifs aux réfugiés et personnes déplacées afin de ne pas fabriquer des apatrides et cela malgré les pressions migratoires.

Je vous remercie.

Par Sébastien MUTOMB MUJING  
Chargé d'Affaires a.i.